

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

COUPE DE LA POTINIÈRE – VENT DE VOYAGE

Samedi 13 août 2022

Saint-Lunaire

Autorité Organisatrice (AO) : Yacht Club de Saint-Lunaire

Grade : 5C

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**.

3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits *en annexe*.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

CF ANNEXE IC

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées *en annexe*.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en *annexe*.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé en *annexe*. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en *annexe*.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

CF ANNEXE IC

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée est définie en *annexe*.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes précisées en *annexe*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont précisés en *annexe*.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en *annexe* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en *annexe*) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que

- le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**
- 19.1 [DP] [NP] Un émarginement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en **annexe**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) avant son signal d'avertissement.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25 EMBLEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.) ou sera précisée en **annexe**.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant la période précisée en **annexe**.

28. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en **annexe**.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

COUPE DE LA POTINIÈRE **Samedi 13 août 2022 - Saint-Lunaire** **Yacht Club de Saint Lunaire - Grade 5C**

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau **par VHF canal 72**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [**Baie Ouest du Club House**] ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [**www.ycsl.net**].

3.2 Le PC course est situé **au Club House / 0299463004** mail : **communication@ycsl.net**.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72**.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [**Terrasse NO du Club**].

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [**60 minutes**] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe
13 août 2022	Osiris Habitable Muscadet Quillards de sport Cornish Shrimper Cornish Crabber

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est [**heure**].

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : **Osiris ≤ 17 : Pavillon Blanc**
Osiris ≥ 17 : Pavillon jaune
Muscadet / Quillards de Sport : Pavillon Violet
Cornish Crabber : Pavillon Cornish 
Cornish Shrimper : Pavillon Cornish 

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés à l'arrière du bateau comité et/ou transmis par VHF canal 72.

9.3 Description.

(i) Les parcours sont décrits par ANNEXES PARCOURS qui préciseront l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, le côté requis de chaque marque, ainsi que la longueur approximative du parcours.

(ii) Quand le comité de course peut choisir entre plusieurs parcours. Le numéro identifiant le parcours à effectuer sera affiché sur le bateau comité avant, ou au plus tard avec le signal d'Avertissement et annoncé par VHF

(iii) Le comité de course peut réduire ou annuler à toute marque de parcours (modification de RCV32).

9.4 Marque de dégagement.

- L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (voir § 9 des IGC). L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
- Le pavillon VERT hissé signifie : contournez la bouée de dégagement en la laissant à Tribord. L'absence de pavillon VERT signifie : contournez la bouée de dégagement en la laissant à Bâbord. Ceci modifie Signaux de course.

9.5 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course pourra afficher le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

9.6 A une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente.

9.7 Réduction de parcours après le départ.

- (i) Hormis les conditions de l'article 9.7(iii), application de la règle 32 des RCV.
- (ii) Le pavillon "L" envoyé sur le bateau comité de course signalant la réduction de parcours signifie : "Un nouveau départ peut être donné à cette marque, les concurrents devront alors terminer le parcours tel que défini initialement".
- (iii) Pour le classement de l'étape globale les temps des étapes partielles seront alors cumulés.
- (iiii) POINTAGE OFFICIEL AUX MARQUES.

9.8 Aux marques comportant un astérisque (*) dans les IPE, si un bateau du comité de course arborant le pavillon Z (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents. Le bateau comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents. Si après le passage de cette marque la course ne peut être terminée normalement (pour n'importe quelle raison), le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course. Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV. Les concurrents devront continuer leur course. Si par la suite, le Comité de course décide d'arrêter la course (pour n'importe quelle raison) il arbore les pavillons Aperçu sur S (modification des signaux de course) signifiant : La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; tout évènement susceptible de donner lieu à une Réclamation (entre concurrents ou concurrents et comité) survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course sera réputé être survenu alors que les bateaux concernés ne sont plus en course. Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.

9.9 Cartes du parcours.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels nécessaires à la navigation pour les zones de courses et parcours indiqués dans les Instructions Particulières d'Étape. Les cartes fournies par les organisateurs ne sont ni des documents officiels, ni des cartes de navigation.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée jaune cylindrique (Si absence de bateau viseur)	NC	Bouée Jaune cylindrique	NC	CF instruction IPE - Bouée jaune cylindrique

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*] et [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord* **OU** *le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*].
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF **72**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [**4 minutes**] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. (parcours construits)

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13.3 Aux marques comportant un astérisque (*) dans les IPE, il pourra y avoir réduction de parcours, soit :

a) en ayant ensuite à rejoindre directement la zone d'arrivée initialement prévue sans tenir compte de marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale. Dans ce cas, le pavillon de la classe concernée sera envoyé sous un pavillon « C » .

b) en ayant à rejoindre la ligne d'arrivée en tenant compte des marques de parcours indiquées aux concurrents dans les IPE. Dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le pavillon de la classe concernée sous le pavillon "O". Toutes les marques seront alors à contourner du côté requis.

c) une réduction selon la règle 32 des RCV. Toutes les marques seront alors à contourner du côté requis. Ceci modifie la règle 32.2.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre [*un mât arborant un pavillon bleu*] et [*le côté parcours de la marque d'arrivée*].

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour [**Toutes les classes**], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
[classe]	Côtier monotype	60 minutes
[classe]	Côtier compensé	60 minutes
[classe]	Côtier Cornish Shrimper	60 minutes
[classe]	Côtier Cornish Crabber	60 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas [**120 minutes**] après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). **OU**

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [**60 minutes**] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située [**accueil du Club House**]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 [**1**] course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**]

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place [**description modalités**].

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 72**.

28. PRIX

Des prix seront décernés.

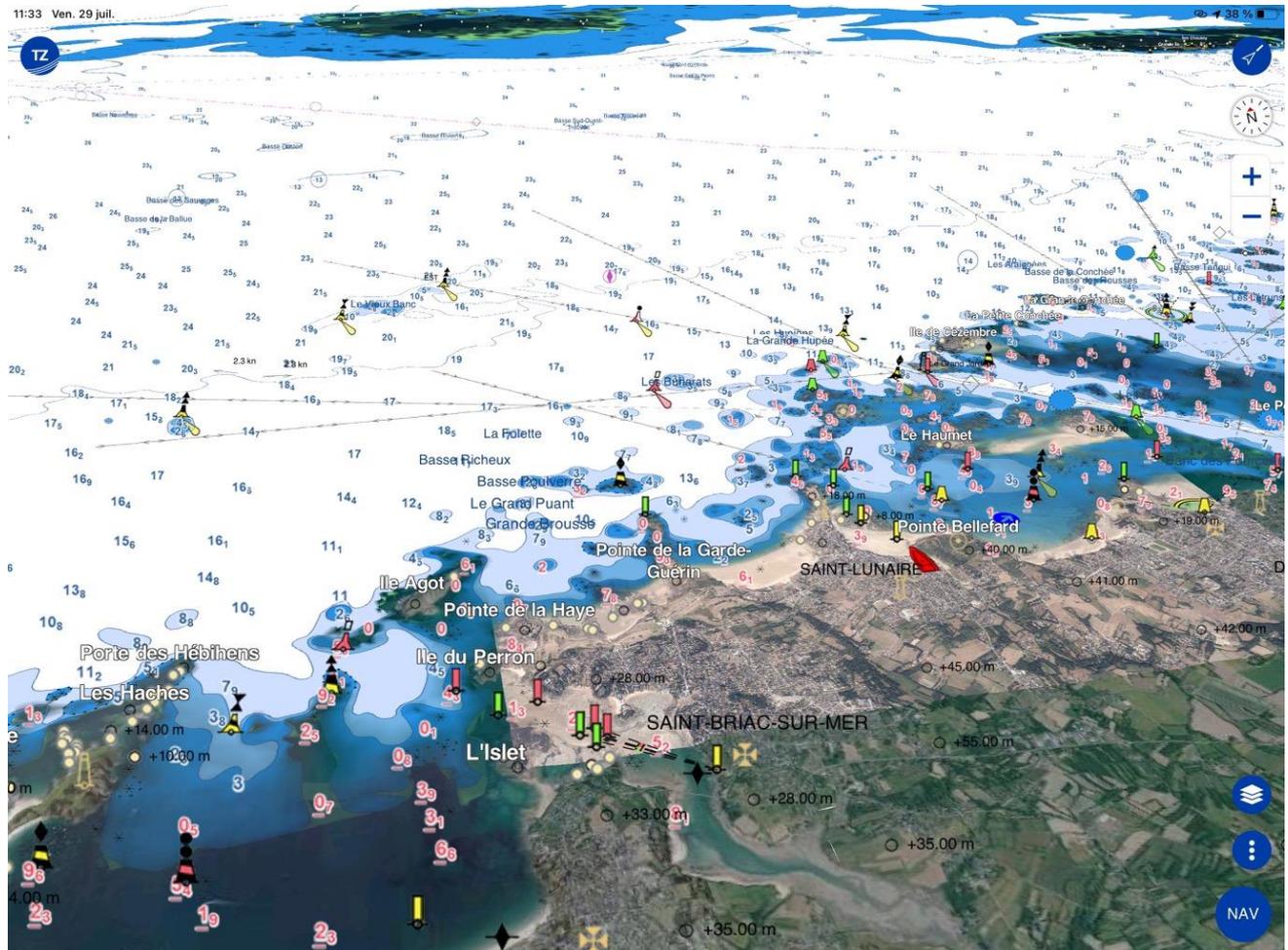
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : [**Stéphane FRETAY**]

Président-e du jury : [**Laurent BREGAINT**]

ANNEXE ZONES DE COURSE

ZONE DE DEPART : BAIE DE PORT BLANC
ZONE ARRIVEE : A L'EST DU PLATIERS DES LARDIERES



Aux marques comportant un astérisque (*), il pourra y avoir une réduction de parcours selon l'article 13.3 des IGC (pavillons « C », « O » ou « S »). Ainsi qu'un pointage officiel (pavillon « Z ») selon article 8.5 (iii).

PARCOURS Osiris Habitable / Muscadet / Quillards de sport

PARCOURS N°1 – 18 Milles environ.

DEPART

1. Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité
2. Laisser la Moulière du Decollé à Babord

3. Laisser Nerput à Tribord
 4. Laisser Ile Agot à Tribord
 5. * **Laisser Les Herflux à Tribord**
 6. Laisser Vieux Banc Ouest à Tribord
 7. Laisser Vieux Banc Est à Tribord
 8. * **Laisser Buharat Ouest à Tribord**
 9. Laisser Banchenou à Babord
- ARRIVEE en baie de Longchamp

PARCOURS N°2 - 11 Milles environ.

DEPART

1. Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité
 2. Laisser la Moulière du Decollé à Babord
 3. Laisser Nerput à Tribord
 4. Laisser Ile Agot à Tribord
 5. * **Laisser Les Herflux à Tribord**
 6. * **Laisser Banchenou à Tribord**
- ARRIVEE en baie de Longchamp

PARCOURS N°3 - 13 Milles environ.

DEPART

1. Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité
2. Laisser le petit Pot de beurre à tribord
3. Laisser Buharat Ouest à Babord
4. Laisser Nerput à Tribord
5. Laisser Agot à Tribord

6. Laisser Les Herflux à Tribord

7. Laisser Atterrage St Malo à Tribord

ARRIVEE en baie de Longchamp

PARCOURS N°4 – 12,5 Milles environ.

DEPART

1. Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité

2. Laisser le Petit Pot de Beurre à tribord

3. * **Laisser Banchenou à Tribord**

4. * **Laisser Atterrage St Malo à Tribord**

ARRIVEE baie de Longchamp

PARCOURS CORNISH Crabbers et Shrimpers

Parcours - 3 milles nautiques environ

DEPART en Baie de Port Blanc / zone Diamant

1. Bouée de dégagement babord sur le banc de Harbour

2. Laisser la Moulière du Décollé à babord

ARRIVEE en baie de Longchamp / zone Lardières

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Aux marques comportant un astérisque (*), il pourra y avoir une réduction de parcours selon l'article 13.3 des annexes des IGC (pavillons « C », « O » ou « S »).
Ainsi qu'un pointage officiel (pavillon « Z ») selon article 9.